

## Délibération n°2018.00115

Communauté d'agglomération Roissy Pays de France  
- Convention de gestion pour la compétence Eau  
potable - Autorisation de signature

Séance du 18 décembre 2018

**Département de la Seine et Marne**

**Arrondissement de Meaux**

**Canton de Mitry-Mory**

**Nombre de Conseillers Municipaux**

en exercice : 33

présents : 24

absents représentés : 8

absent non représenté : 1

L'an deux mille dix huit, le 18 décembre, le Conseil municipal, dûment convoqué le 12 décembre, s'est réuni à Salle Jacques Prévert - 20 rue Biesta à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

**PRESENTS :**

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Laure GREUZAT, M. Benoît PENEZ, M. Luc MARION, Mme Audrey MERET, M. Jacques DURIN, Mme Josiane MARCOUD, M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Jean BOUGEARD, M. Guy DARAGON (jusqu'à la délibération n°2018.00122), Mme Dominique DUIGOU, M. Farid DJABALI, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, M. Vincent BOT, M. Gérard GAUTHIER, M. Philippe LALOUE, M. Laurent PRUGNEAU, M. Lyazid AMRANE, Mme Patricia AMICO, M. Richard BERTHELEU, Mme Sophie VANHOUTTE

**ABSENTS REPRESENTÉS :**

Mme Naima BOUADLA donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, Mme Claire KAHN donne pouvoir à Mme Yannick REIS LAGARTO, M. Mohamed KACHOUR donne pouvoir à Mme Laure GREUZAT, Mme Julie MOREL donne pouvoir à M. Franck SUREAU, M. Sylvain BERNARD donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Adeline TEULALE donne pouvoir à M. Benoît PENEZ, M. Loris BOULOGNE donne pouvoir à M. Luc MARION, Mme Farida BENMOUSSA donne pouvoir à M. Philippe LALOUE

**ABSENTS NON REPRESENTÉS :**

M. Gilbert TROUILLET, M. Guy DARAGON (à partir de la délibération n°2018.00123)

**SECRETARE DE SEANCE :** M. Franck SUREAU

Hôtel de Ville  
Secrétariat général  
11/13, rue Paul  
Vaillant-Couturier  
77297 MITRY-MORY  
Tél : 01 60 21 61 10  
Fax : 01 60 21 61 48

www.mitry-mory.net  
info@mitry-mory.net

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

## Délibération n° 2018.00115

### Communauté d'agglomération Roissy Pays de France - Convention de gestion pour la compétence Eau potable - Autorisation de signature

---

Le Conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de M. Benoit PENEZ, Adjoint au Maire, délégué aux travaux, patrimoine, à l'entretien des bâtiments communaux et à l'accessibilité,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5216-7-1,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service de distribution de l'eau potable sur le territoire de la commune de Mitry-Mory,

Considérant l'intérêt commun pour la Ville et la Communauté d'agglomération d'optimiser les ressources disponibles au niveau de la Régie communale d'eau et d'électricité de Mitry-Mory,

Considérant que la Commune entend s'appuyer sur les ressources et les compétences de la Régie communale d'eau et d'électricité de Mitry-Mory pour l'alimentation en eau potable, production, distribution et entretien des réseaux d'alimentation en eau potable,

Vu le projet de convention,

#### **DELIBERE** **A l'unanimité**

**APPROUVE** le projet de convention de gestion ci-annexé entre la communauté d'agglomération Roissy Pays de France et la commune de Mitry-Mory

**AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.